

Conditions générales de vente

1. Les tarifs

Les prix des stages sont indiqués sur le bulletin d'inscription en HT et en TTC (la TVA en vigueur est de 19,6 %).

2. Les reports ou annulations

Les demandes de report sur d'autres sessions et les annulations perturbent l'organisation des formations.

En cas d'annulation tardive (10 jours avant le début de la formation), nous serions amenés à facturer des frais d'annulation pouvant atteindre le prix total du stage.

Nous vous suggérons de remplacer un stagiaire indisponible par une autre personne de même profil.

Tout stage commencé est dû.

3. Les documents remis à la fin du stage

Nous produisons à l'issue de toute formation :

- **une attestation de présence** en double exemplaire (un pour le stagiaire, un pour l'entreprise)
- **une convention de formation** en deux exemplaires
- **une facture**

Dans le cas d'une prise en charge par votre OPCA, il vous appartient de vous assurer des modalités de règlement auprès de cet organisme. Merci de nous adresser l'attestation de prise en charge comportant votre numéro d'adhérent.

4. Le paiement

Le règlement de la facture doit intervenir dès réception de la facture, par chèque ou par virement. À défaut de règlement dans un délai de 15 jours à compter de la date de son exigibilité, le montant des sommes dûes sera majoré de pénalités de retard basées sur un taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal (article 3 – loi 92-1442 du 31.12.92) sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure. Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige. Les frais de procédure et les honoraires pour le recouvrement de factures seront à la charge du client.